



# Toute l'équipe du CRIP vous souhaite la bienvenue

**UGECAM Occitanie - CRIP**



# Journée d'information et de pré accueil

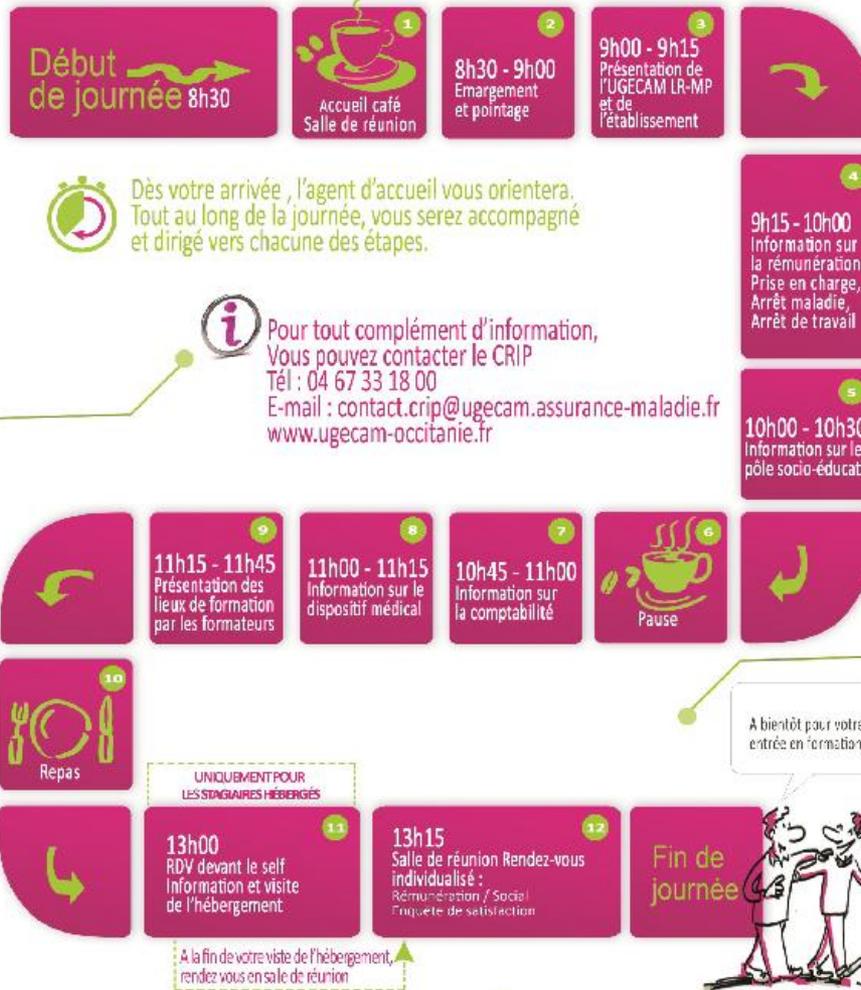
UGECAM Occitanie - CRIP

# Journée d'information



**Le CRIP** - Centre de Rééducation et d'Insertion Professionnelle

## Programme Journée d'information





# INFORMATIONS SUR LA REMUNERATION

UGECAM Occitanie - CRIP

## Sommaire

1. Présentation des Personnes Ressources
2. Informations sur le dossier de Rémunération
3. Foire aux questions - F.A.Q.
4. Etudes individuelles des dossiers

# Rémunération

## 1- PRÉSENTATION DES PERSONNES RESSOURCES

Directeur par Intérim	Alain BALPE
Directeur du Pôle Santé	Patrice THUAUD
Responsables des Formations Qualifiantes et de la Mise à Niveau	Dominique DAUCHY – Yamilée MENDEZ
Responsable de la Préorientation et de l'UEROS	Nicole PORTET
Responsable Qualité - DPO	Gilles SINTES
Coordinatrice de parcours -Référente Qualité	Carole ROUVIERE GRAND

### SECRÉTAIRES SPÉCIALISÉES SUR 2 PÔLES

Pôle Secrétariat (Pôle UPE) UEROS / Préorientation / ESAT	Mme PONOT Ludivine (Responsable du secrétariat) Mme BARREDA A. Marie Mme LANGENDOERFER Christelle
Pôle Secrétariat des formations (Pôle SFO) Formation qualifiante / Pôle Métiers du soin	Mme GONZALEZ M. Ange - Mme BOUVINET Candide Mme FINANCE Chantal - Mme NOYER Béatrice

# RÉMUNÉRATION

## 2 - INFORMATIONS SUR LE DOSSIER DE RÉMUNÉRATION

Pendant toute la durée de votre formation vous êtes rémunérés par **LA REGION Occitanie** via un prestataire : l'Agence de **S**ervices et de **P**aiement (ASP).



Mail de la Délégation Régionale Occitanie :  
[occitanie.remu@asp-public.fr](mailto:occitanie.remu@asp-public.fr)

Vous pouvez consulter le Règlement d'Intervention de la Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (R.I.R.) sur le site du CRIP :

[www.crip-34.fr](http://www.crip-34.fr)



# INFORMATIONS SUR LE DOSSIER DE RÉMUNÉRATION



Il vous est demandé d'apporter toute votre attention à la  
préparation de ce dossier

**Attention !!! tout dossier incomplet ne sera pas accepté**

Après contrôle et instruction de votre dossier, LA REGION via l'ASP détermine votre rémunération. Le CRIP n'est donc pas en mesure de déterminer le montant du paiement qui vous sera attribué.

Nous vous invitons à consulter OBLIGATOIREMENT le Règlement d'Intervention de la Rémunération de la Région Occitanie qui précise toutes les modalités d'accès à la rémunération.

Pour un meilleur suivi de votre dossier, pour toutes informations ou démarches, vous devez vous adresser au Secrétariat du CRIP chargé de votre rémunération. Le secrétariat est l'intermédiaire unique entre le stagiaire de la formation professionnelle, LA REGION et l'ASP.

Ce Secrétariat vous aide dans la constitution et le suivi de votre dossier, recueille les pièces nécessaires pour le calcul de votre rémunération et transmet vos documents à l'ASP dès votre entrée en stage.

# INFORMATIONS SUR LE DOSSIER DE RÉMUNÉRATION

Après étude et contrôle de votre dossier, vous recevrez votre décision définitive de rémunération.

Lors de notre journée vous allez être informés des pièces nécessaires à fournir pour bénéficier d'une rémunération en fonction de votre situation.

L'ensemble de ces documents doit impérativement être en notre possession le jour de votre entrée en stage.

Si vous avez déjà reçu votre courrier de convocation, vous pouvez remettre, dès à présent, aux secrétaires concernées, les pièces administratives réclamées.

Si votre demande de stage fait suite à un «Accident de Travail» ou «Maladie Professionnelle» merci de nous préciser la date et le numéro.

# INFORMATIONS SUR LE DOSSIER DE RÉMUNÉRATION

LA REGION exige des documents en cours de validité, vérifiez donc les dates de fin de :

- Votre carte d'identité ou de votre passeport ou de votre titre de séjour
- Votre RQTH (Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé)
- Votre attestation de droits à la sécurité sociale

**Attention : Ces dates doivent couvrir toute la durée de votre formation.**

Dans le cas contraire, faites dès que possible les démarches administratives nécessaires afin d'éviter la **mise en instance de votre dossier.**

**« Afin de pouvoir bénéficier de la rémunération de la part de LA REGION OCCITANIE vous devez obligatoirement être inscrit (e) à POLE EMPLOI le jour de votre entrée en stage et nous transmettre un justificatif de votre inscription. »**

Le montant définitif sera déterminé dès lors que votre dossier sera complet.

# INFORMATIONS SUR LE DOSSIER DE RÉMUNÉRATION

- Aucun acompte ne sera effectif.
- La rémunération principale est déterminée en fonction de la situation personnelle du stagiaire avant l'entrée en formation.

Le barème mentionne un montant forfaitaire calculé sur une base de plein temps, pour un mois de 30 jours. Un mois complet vaut trente trentièmes de jours.

Dans le cadre d'une formation à temps plein, le stagiaire est rémunéré au prorata du nombre de jours effectués.

Dans le cadre d'une formation à temps partiel, le stagiaire est rémunéré au prorata du nombre d'heures effectuées.

- Les cotisations sociales sont prises en charge par LA REGION.
- Les avis de paiements sont adressés à votre domicile.
- Votre rémunération est imposable.

Pièce complémentaire à faire compléter :

## L'ATTESTATION INDEMNITES JOURNALIERES

- L'attestation d'Indemnités Journalières au titre de la rééducation professionnelle : (envoyée avec la convocation d'entrée en formation)  
A faire compléter par votre organisme de prise en charge à l'exception des assurés de la CPAM de L'HERAULT.
- Les Indemnités Journalières de maladie perçues pendant le stage viennent en déduction du montant de la rémunération versée par l'ASP. Afin d'éviter tout décalage de votre rémunération, il est important d'en connaître l'existence et le montant dès votre entrée en stage.
- Vérifier date et cachet de la Caisse de Sécurité Sociale sur le document.

## PROFIL : LE PORTAIL STAGIAIRE

Dès réception de votre premier avis de paiement, vous devez créer votre compte sur le site de la rémunération des stagiaires :

<https://remu.laregion.fr>

et suivre les instructions indiquées.

Vous pourrez ainsi avoir accès :

- Aux dates de paiements;
- Décision de prise en charge de rémunération;
- Bulletins de rémunérations.

# Rémunération

## Présences et Absences

Nous disposons d'une badgeuse qui permet de relever vos présences et les incidences éventuelles sur votre rémunération.

Une note d'information précisant les absences autorisées est affichée en section.

Des retenues sont effectuées notamment dans les cas suivants:

- L'absence du lundi **ou** du vendredi entraîne une retenue de 3 jours (week-end compris)
- L'absence de la veille ou du lendemain d'un jour férié entraîne une retenue de 2 jours
- L'absence de la veille ou du lendemain de congés entraîne le non paiement des congés, en plus des absences constatées
- Absences pour Maladie / Hospitalisation / Maternité/Paternité / Accident du Travail

L'arrêt de travail doit être adressé à l'attention de la Secrétaire de Direction du CRIP obligatoirement dans les 48h. Passé ce délai, vos journées seront retenues en absences non autorisées et donc non rémunérées.

La Caisse primaire d'assurance maladie prend le relais en versant des indemnités journalières à compter du 4ème jour.

Le vendredi vous terminez vers midi mais il est considéré comme une journée complète.

## Dossiers Rémunération «Allégés» et dossiers de fin d'année

Il doit être réalisé des dossiers «allégés» lors des changements de sections par exemple lors du passage de «Mise à Niveau» en «Formation Professionnelle» mais aussi en fin d'année pour tous les stagiaires.

A cet effet, une date pour la constitution de ces dossiers, vous sera communiquée par le «Pôle Secrétariat», il est donc recommandé d'avoir à portée de main tous vos originaux.

**Attention** : toujours avoir vos documents en cours de validité.

En effet, ils vous seront réclamés lors de la constitution des dossiers allégés.

## Congés

### Réglementation générale pendant les fermetures de l'établissement

Les congés des stagiaires sont répartis en groupes selon le calendrier des congés affiché en section. Tous les stagiaires présents ne sont pas en congés en même temps.

Durant la fermeture du CRIP, LA REGION autorise un maintien de rémunération de 15 jours ouvrables par année. Au-delà de cette durée, la rémunération est suspendue.

Des Indemnités Compensatrices de Congés Payés vous sont versées en fin de formation.

Les stagiaires rémunérés sur la base de 652.02 € ne sont pas concernés par ces mesures, l'ICCP est déjà incluse dans la rémunération.

A ce sujet une information vous sera donnée par le service social.

# Rémunération

## Frais de transport

Selon votre situation soit une indemnité forfaitaire soit pour les stagiaires demeurant à plus de 25 km bénéficient d'un défraiement sur la base du tarif SNCF 2ème classe, dans les limites suivantes :

- Entrée / sortie de formation (y compris MAN)

1 Défraiement pour l'entrée en stage + 1 à la sortie de stage

- Rapprochement familial sur l'année civile

Défraiements à hauteur de 75% pour voyages familiaux sous certaines conditions :

- Stagiaire de moins de 18 ans : 1 voyage mensuel
- Stagiaire de plus de 18 ans :
  - célibataire : 1 voyage si le stage dure plus de 8 mois
  - Marié(e) ou chargé(e) de famille : 1 voyage si le stage dure de 3 à 8 mois, 2 voyages au-delà de 8 mois.

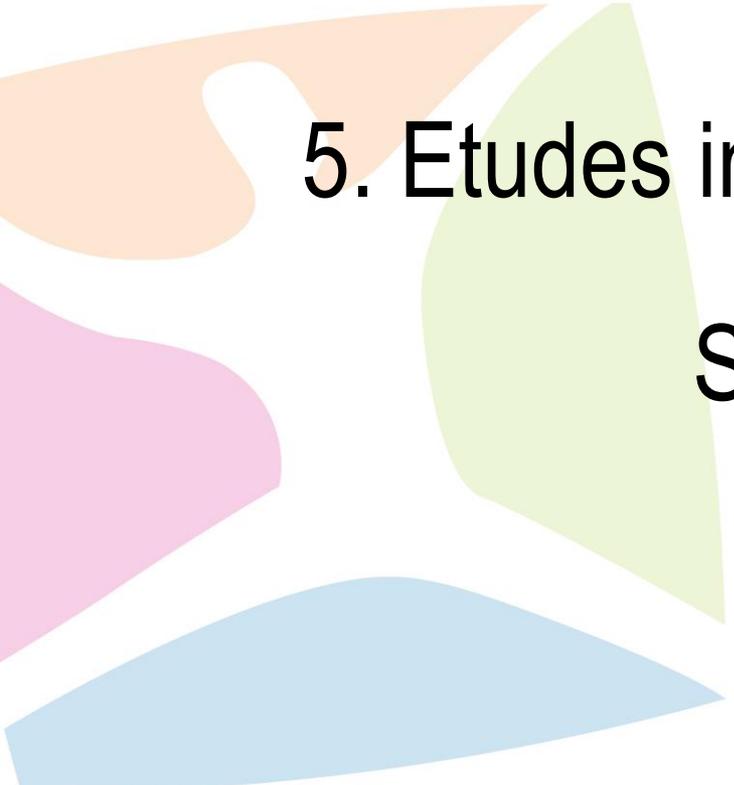
La demande est faite par le stagiaire auprès des Secrétariats.

Tous les autres déplacements sont à la charge du stagiaire.



## 3. Etudes des différents situations avant votre entrée en stage

## 4. Foire aux questions - F.A.Q.



## 5. Etudes individuelles des dossiers Sur l'après-midi



# L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

UGECAM Occitanie - CRIP

## Les missions des assistantes sociales :

- Vous **informer** sur vos droits
- Vous **accompagner** dans vos démarches **administratives**
- Vous **orienter** vers des partenaires/organismes/services extérieurs

Pour vous permettre de favoriser l'émergence et le développement de votre projet en levant les freins potentiels à sa réalisation.

# Accompagnement Social

Les assistantes sociales vous proposent :

- Un **accompagnement individuel personnalisé** dans l'accès aux droits
- Des **ateliers d'information collective** (droits à l'entrée/sortie de formation, CAF, CPAM, MDPH...)

Elles peuvent intervenir:

- En amont, pendant, et en aval de la formation.

# Accompagnement Social



## 7 QUESTIONS A ME POSER AVANT DE M'INSCRIRE AU CRIP



1 Ma RQTH est toujours valide ?



2 Ma carte d'identité est toujours valide ?



3 Je peux suivre la formation sur Castelnaud le Lez à temps plein et selon les horaires



4 Je peux me rendre sur le lieu de formation sans problèmes et arriver à l'heure tous les jours (distance domicile/centre, transports en commun et horaires, véhicule, etc...)



5 J'ai évalué le coût financier : frais d'essence, de repas, de garde d'enfants, de rémunération pendant la formation



6 J'ai réglé les problèmes de garde d'enfants



7 Tous les documents demandés par le centre ont été envoyés



Bienvenue au CRIP

Demande d'information :

435 avenue Georges Fêches  
CS 10010  
34173 Castelnaud le Lez

Email : [contact.crip@ugecam-lmp.fr](mailto:contact.crip@ugecam-lmp.fr)

[www.crip-34.fr](http://www.crip-34.fr)  
[www.ugecam-lmp.fr](http://www.ugecam-lmp.fr)

Tél. : 04 67 33 18 00

# Accompagnement Social

➤ Le compte AMELI



**AMELI**  
**MON COMPTE**

➤ Vos démarches



**pôle emploi**





# L'accompagnement de la Conseillère en Economie Sociale Familiale

UGECAM Occitanie - CRIP

- **Le rôle de la Conseillère en Economie Sociale Familiale :**
  - Vous informe et vous conseille pour prévenir et/ou gérer les difficultés de la vie quotidienne :

## **Information sur les Droits des usagers**

### **Aide à l'accès et au maintien dans le logement**

(aide à l'accès au logement et information sur les droits)

### **Gestion du budget familial et consommation**

(équilibre financier et prévention des dettes, montage et suivi du dossier surendettement...)

### **Alimentation et maintien du capital santé**

(notions d'équilibre alimentaire et organisation pour la prise des repas...)

### **Environnement et qualité de vie**

(écocitoyenneté, maîtrise des consommations énergétiques)

La CESF est un professionnel du travail social. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles dans les domaines de la vie quotidienne.

Elle participe à la réalisation de votre projet personnalisé grâce à :

- un **accompagnement individuel et personnalisé** (budget, logement, impôts, litiges, alimentation, entretien et organisation du logement...)
- des **ateliers d'information collective**

Pour vous aider à :

- accéder/renforcer votre autonomie
- donner des astuces et des méthodes pour mieux maîtriser votre environnement quotidien



L'accompagnement social donne des clés pour lever les freins, accéder à l'autonomie et vous permettre de suivre votre formation en toute quiétude.



# L'accompagnement éducatif

UGECAM Occitanie - CRIP

Une éducatrice spécialisée vous accompagne  
pendant le temps de prise en charge

et

Les mardis et jeudis soirs de 17 h à 20h.

## MISSIONS DE L'EDUCATRICE SPECIALISEE :

- Aider à acquérir de l'autonomie au quotidien (déplacement, hébergement)
- Favoriser le vivre ensemble et créer du lien social
- Développer les compétences psycho sociales (par exemple: communiquer efficacement, argumenter, se positionner...)
- Encourager l'accès à la citoyenneté, à la culture et aux loisirs
- Participer à l'accompagnement pluridisciplinaire et mettre en œuvre des actions en lien avec le projet personnalisé

## **ACTIONS DE L'EDUCATRICE SPECIALISEE :**

- Proposer des ateliers intégrés au sein du parcours des personnes accueillies : théâtre, travail de groupe...
- Accompagner individuellement les personnes accueillies lors de problématiques d'autonomie repérées
- Mettre en place des journées thématiques autour d'actions de solidarité (téléthon, collecte alimentaire...)
- Développer des activités culturelles et de loisirs sur les temps libres: ateliers cuisine, visites de la ville, expositions, soirées jeux...



# Les Activités Physiques Adaptées

UGECAM Occitanie - CRIP

## **APA = Activités Physiques Adaptées**

Des éducateurs vous proposent de pratiquer des activités physiques adaptées à votre handicap :

Sur le temps de prise en charge en journée  
et les soirs de 17h30 à 19h30

## MISSION DES ÉDUCATEURS EN ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES :

- Contribuer à votre bien-être (physique et moral) tout au long de votre parcours
- Sensibiliser aux bienfaits d'une pratique régulière d'activités physiques
- Proposer des activités adaptées à votre condition et capacités physiques
- Aider à retrouver la confiance en soi, la motivation pour redonner le goût de pratiquer
- Participer à l'accompagnement pluridisciplinaire et mettre en œuvre des actions en lien avec le projet personnalisé

## Exemples d'Activités Physiques Adaptées :

Renforcement musculaire	Escalade
Coaching personnalisé	Tir à l'arc
Cardio-training	Voile
Piscine	Orientation
Tennis de table	Marche nordique
Pétanque	Sports collectifs
Balade à vélo	Tai Chi Chuan

# Le service éducatif





# Le Service Comptable

UGECAM Occitanie - CRIP

## Participation forfaitaire

Un chèque au titre de la participation forfaitaire d'un montant de 91,47€ doit être transmis avant votre entrée (il sera encaissé la semaine après votre entrée)

- Cette participation est reversée sur votre compte self, vous permettant d'en bénéficier pour vos prises de repas.

**Attention le solde de cette participation forfaitaire ne fera pas l'objet de remboursement au moment de votre sortie.**

## Frais de repas

Vous avez la possibilité d'approvisionner (à votre gré, via une borne située dans le hall d'accueil) votre compte repas par carte bancaire ou espèces. Dans le cas de paiements par chèques, il faudra vous rapprocher du service comptable.

Pour les personnes en Accident du Travail ou en Maladie Professionnelle, vous bénéficiez de la gratuité des repas à condition que l'établissement ait reçu votre prise en charge. En attente de cette prise en charge, vous devez approvisionner votre carte self.

A réception de cette prise en charge, les versements effectués vous seront remboursés.

## Concernant le self:

- Tous les usagers peuvent déjeuner au self le midi moyennant une participation de 3,62 € par repas.
- Uniquement pour les usagers hébergés : accès au self matin et soir.  
Petit-déjeuner moyennant une participation de 0,72 €
- Le vendredi soir, sur inscription, repas pris à la clinique du Mas de Rochet
- Durant le week-end, le stagiaire doit prévoir ses repas car le self est fermé.

## Concernant l'hébergement :

- Un chèque de caution de 300 € est demandé à l'entrée et encaissé
- L'hébergement au CRIP n'est pas une domiciliation
- Durant les périodes de fermeture de l'établissement, le stagiaire ne peut pas rester à l'hébergement.



# Service Accompagnement à la Santé

UGECAM Occitanie - CRIP

## PRESENTATION :

- Médecins (Consultations)
- Infirmière (Consultations, soins et suivi de sevrage tabagique)
- Ergothérapeute (Consultations, étude de poste et proposition d'adaptation)
- Kinésithérapeute (Consultations, rééducation fonctionnelle)
- Secrétariat médico-social

## OBJECTIFS :

- Prendre part à l'élaboration du projet professionnel : bilans médicaux d'aptitude
- Accompagner le parcours professionnel afin d'améliorer la réussite de la formation et de la réinsertion
- Initier et suivre les actions de prévention individuelle ou collective
- Participer au suivi médical et paramédical de chaque stagiaire

## FONCTIONNEMENT

- Une permanence est assurée pendant la semaine de travail et limitée aux heures d'activité de formation de l'établissement
- Les personnes peuvent avoir recours à des consultations extérieures car il ne s'agit pas, dans le cadre des missions de l'établissement, de se substituer aux structures soignantes existantes mais de répondre aux objectifs précités.
- Les médecins sont membres des équipes pluridisciplinaires élaborant les projets personnalisés et participent aux commissions de pré-accueil et d'accueil.
- Pour assurer le lien, que ce soit avant l'entrée dans l'établissement ou après la sortie, ils travaillent en étroite collaboration avec les MDPH et les médecins traitants.



# Enquête de satisfaction

UGECAM Occitanie - CRIP

Dans le cadre de notre démarche Qualité, nous mettons à votre disposition une fiche «enquête de satisfaction» pour connaître votre appréciation sur cette journée d'information.

Celle-ci est à réclamer auprès de la Secrétaire chargée de votre rémunération. Merci de compléter cette fiche et de nous la retransmettre avant votre départ de l'Etablissement.

**Nous vous remercions d'avoir participé à cette journée d'information et espérons avoir répondu à vos attentes et questionnements.**

**Nous vous souhaitons une bonne préparation pour votre entrée à venir.**